

**Extrait du registre des délibérations**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni  
L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février

**Convocations transmises par voie dématérialisée le 2 février 2023**

---

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 1<sup>er</sup> février 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois. **En vertu de l'article L2121-17, le quorum n'est pas requis pour ce Comité Syndical.**

---

**ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23)**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Maria LEPINE, Benoist PIERRE, Laurent RAYMOND.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Messieurs Jacques LEMAIRE, Franck MAZET.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Aucun présent.

**ETAIENT EXCUSES :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Christian GATARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ, Alice WANNERROY.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

**23/02/03 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Le comité syndical ayant approuvé la désignation de Monsieur Laurent RAYMOND, Troisième Vice-Président, en tant que rapporteur, celui-ci donne lecture du rapport suivant :

A la suite de l'approbation du compte administratif 2022, le Comité syndical est invité à affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, soit un excédent de **134.806,42€**.

En l'absence de besoin de financement en investissement, il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) **134.806,42€**

et d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, Troisième Vice-Président,

Le Président, Monsieur Benoist PIERRE, s'étant retiré pour le vote,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) **134.806,42€**



Le Président,

Benoist PIERRE